



Ouagadougou, le 02 Mars 2022

COMMUNIQUE

Au regard des attentes légitimes des populations dans le domaine de la gouvernance et conformément aux objectifs prioritaires poursuivis, le Président du Faso, Chef de l'Etat a donné instructions au Contrôleur général d'Etat de l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), de procéder dans les meilleurs délais, en relation avec l'Ordre national des Experts comptables et la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), à un contrôle général de la gestion des structures de l'administration publique. Ces contrôles prendront la forme selon les cas de missions spécifiques, soit :

- a-** d'un audit de gestion pour les Sociétés d'Etat, les EPE et assimilés ;
- b-** d'un audit d'investigation, de détection de fraudes financières pour toutes les structures à contrôler ;
- c-** d'un audit des marchés publics pour toutes les structures à contrôler, sur les acquisitions de biens, de services et sur les travaux publics ;
- d-** d'un audit spécifique sur les frais de missions, frais de voyages, carburant, et dons, au bénéfice des PPE.

Toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'effectivité dudit contrôle sont mises à la disposition des structures commises à cette tâche. Un rapport global est attendu au terme des investigations pour toutes fins utiles.

